



**DELIBERATION
N° CM 30/005/2024**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 6 février 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-quatre, le six février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 31 janvier 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Muriel CHEVRON, Mme Marie-Hélène CHAPDELAIN, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Thierry DELCUPE, M. Régis CARPENTIER qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry FAVOCCIA

• Budget 2024 – Autorisation d'utilisation des crédits d'investissements dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024 – Modification

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant, jusqu'à l'adoption du budget et après autorisation du Conseil Municipal, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts hors AP/CP au budget précédent, et du tiers des crédits ouverts en AP/CP au budget précédent,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Commune d'Ollainville, approuvé par délibération n° CM 166/028/2022 du 22/03/2022,

Vu la délibération n° CM 29/098/2023 du 19 décembre 2023 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024,

Considérant qu'il convient de modifier et compléter la délibération ci-dessus désignée,

Considérant que le budget primitif 2024 n'est pas encore voté,

Considérant que les crédits de dépenses réelles d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2024, hors remboursement de la dette, crédits de report et opérations d'ordre se sont élevés à 3 451 958.87 Euros,

Considérant la limite maximum fixée à 25% des crédits ouverts hors AP/CP en 2023, ceux-ci s'élevant à 1 051 578.87 Euros,

Considérant la limite maximum fixée à 1/3 des crédits ouverts en AP/CP en 2023, ceux-ci s'élevant à 2 400 380.00 Euros,

Considérant que des dépenses nouvelles d'investissement, hormis les remboursements de la dette et les dépenses engagées sur l'exercice antérieur, pourront être engagées, liquidées ou mandatées avant le vote du budget primitif 2024, dans les limites fixées ci-dessus,

Considérant que les crédits faisant l'objet de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2024,

Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, Ordonnateur, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites déterminées ci-dessous, par référence aux crédits ouverts en 2023 :

1 - Dépenses d'investissement hors AP/CP :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2023	Dépenses d'investissement maximum autorisées avant vote du BP 2024 (25%)
10	Dotations, fonds divers et réserves	185 807.00 €	46 451.75 €
20	Immobilisations incorporelles	12 000.00 €	3 000.00 €
204	Subventions d'équipement versées	3 000.00 €	750.00 €
21	Immobilisations corporelles (hors AP/CP)	489 743.87 €	122 435.97 €
27	Autres immobilisations financières	361 028.00 €	90 257.00 €
TOTAL		1 051 578.87 €	262 894.72 €

Dit que les dépenses d'investissement hors AP/CP sont affectés de la manière suivante :

Chapitre Opération	Imputation	Fonction	Montant
31 – Centre de Loisirs	21351- Installations générales – Bâtiments publics	331	7 000 €
45 – Informatisation des services	21828 – Matériel informatique Surface pro (DST)	020	1 950 €
55 – Restructuration Restauration Scolaire	2158 - Autres Install°, matériel et outillage technique (Adoucisseur lave-vaisselle cuisine école des Boutons d'Or)	281	1 348 €
61 – Espace Aragon	2158 – Autres Install°, matériel et outillage technique (Réparation nacelle Aragon)	321	2 351 €
64 – Propriété de l'Orangerie	21314 – Bâtiments culturels et sportifs (Réfection du mur intérieur côté parc)	020	10 000 €
65 – CTM	21351- Installations générales – Bâtiments publics (remplacement du portail du CTM)	020	13 100 €
	21828 – Autres matériels de transport (Grosses réparations sur véhicule Kangoo)	020	1 205 €

63 – Mairie	21848 – Autres matériels de bureau et mobilier (Chaises de bureau – Personnel)	020	1 600 €
631 – Urbanisme	202 – Documents d’urbanisme (Publications lancement évaluation environnementale – modification n°1 PLU)	515	1 750 €
83 – Equipements sportifs	2158 – Autres Install°, matériel et outillage technique (Traceuse et kit cordeau – Stade)	020	2 700 €
84 – Ecole Claudine Hermann	21312 – Bâtiments scolaires (Mission Assistance mode de gestion)	515	7 325 €
100 – Voirie Travaux divers	2152 – Installations de voirie (Panneaux directionnels secteur pôle sportif)	845	1 700 €
SOUS-TOTAL 1			52 029 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	2761 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé (participation à la construction de l'école de la ZAC des Belles Vues)	020	210 865.72 €
SOUS-TOTAL 2			210 865.72 €
TOTAL GENERAL			262 894.72 €

2 - Dépenses d'investissement en AP/CP :

AP/CP n°	Libellé	Crédits ouverts en 2023	Dépenses d'investissement maximum autorisées avant vote du BP 2024 (1/3)
7	Construction d'une cuisine centrale	227 156.00 €	75 718.67 €
9	Construction du Dojo	1 866 236.00 €	622 078.67 €
10	Extension Ecole de la Roche	306 988.00 €	102 329.33 €
TOTAL		2 400 380.00 €	800 126.67 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- **Autorise** le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-dessus.

- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Le 8 février 2024
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire




REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104619-20240206-CM300052024